



Prévention  
Santé  
Prévoyance  
Retraite  
Épargne  
Action sociale

Références à rappeler

N° adhérent : 100423021  
Service : prestations santé ; grands comptes

Nous contacter

Utilisez les services en ligne [www.ird-auto.com](http://www.ird-auto.com)  
pour toutes vos démarches.  
C'est simple, rapide et sécurisé !

097 100 1000  
(appel non surtaxé, coût selon l'opérateur)

M. Sid Ahmed BENHAGOU  
1 AVENUE DES COCCINELLES  
13012 MARSEILLE

Paris, le 15 octobre 2024

Objet : analyse de votre devis

Monsieur BENHAGOU,

Vous bénéficiez de la mutuelle IRP AUTO et des services associés. À ce titre, le 14/10/2024, vous nous avez sollicités pour connaître la prise en charge de vos frais de santé par IRP AUTO et nous vous en remercions. Sur la base des informations communiquées, nous avons le plaisir de vous préciser ci-dessous, le détail des actes pris en charge dans le cadre de votre contrat.

Bénéficiaire : Sid Ahmed BENHAGOU (12/01/1965)

| Nature de l'acte                                   | Montant<br>dépense | Remboursements      |                   |           | Votre reste à<br>charge |
|----------------------------------------------------|--------------------|---------------------|-------------------|-----------|-------------------------|
|                                                    |                    | Sécurité<br>sociale | Autre<br>mutuelle | IRP AUTO  |                         |
| prothese amovible<br>metallique<br>panier maitrise | 1450,00 €          | 167,70 €            | 0,00 €            | 1159,93 € | 122,37 €                |
| Total                                              | 1450,00 €          | 167,70 €            | 0,00 €            | 1159,93 € | 122,37 €                |

Ces renseignements sont valables sous réserve :

- que la date de validité du devis soit respectée (du 14/10/2024 au 31/12/2024),
- qu'à la date de réalisation des travaux ou des soins, vous adhérez toujours au même contrat santé,
- que votre contrat et les garanties concernées par ce devis ne soient pas modifiés,
- de l'exactitude des éléments fournis : honoraires, remboursements de la Sécurité sociale,
- d'une totale correspondance entre les honoraires du devis et ceux déclarés à la Sécurité sociale,
- de prise en charge par la Sécurité sociale (sauf exceptions couvertes par votre contrat).

Document non contractuel

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement général sur la protection des données n°2016-679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données à caractère personnel. Pour plus d'informations, consultez notre site Internet, à la rubrique « Nos engagements ».